

## DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'APPAREILS DE LEVAGE (GRUES)

(à adresser en 3 exemplaires)

A la **COMMUNE DE LOGNES** – 11 esplanade des Droits de l'Homme 77185 LOGNES.

L'attention des entreprises est attirée sur l'intérêt qu'elles ont à **remplir convenablement** la présente demande et à constituer le dossier conformément aux prescriptions de la page.

**Les délais ne peuvent être réduits qu'à cette condition.**

### Cadre à remplir par l'Entreprise

<b>ENTREPRISE</b> : Nom et adresse .....			
.....			
.....			
Tél. : .....	Port. : .....	Nom de la personne à joindre : .....	
E.mail : .....		N° Registre du Commerce et des Sociétés : .....	
Nature de l'immeuble à construire : .....			Hauteur : .....
Ce chantier a-t-il déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation de grues ?	<input type="checkbox"/>	<b>OUI</b>	<b>NON</b> <input type="checkbox"/>
Si OUI, date de la demande : .....			
Y a-t-il actuellement des grues installées à proximité du chantier ?	<input type="checkbox"/>	<b>OUI</b>	<b>NON</b> <input type="checkbox"/>

### Cadre réservé à L'Administration

Décision de la Direction de la Voirie et des Déplacements (dans le cas d'une implantation sur la voie publique) :			
.....			
<b>MONTAGE :</b>			
Date de dépôt de la demande : .....		N° d'enregistrement : .....	
Date de la décision : .....		Nature : <b>AUTORISATION</b> <input type="checkbox"/>	<b>REFUS</b> <input type="checkbox"/>
En cas de refus, motif : .....			
.....			
<b>MISE EN SERVICE :</b>			
Date de réception du rapport technique : .....			
Date de la mise en demeure interdisant l'utilisation de la grue : .....			
.....			

Nicolas DELAUNAY

Maire de Lognes

**Sous réserve que l'organisme de contrôle fournisse le rapport définitif dans les quinze jours qui suivent l'installation de la grue.**

# CARACTERISTIQUES, MODE D'INSTALLATION ET HAUTEUR DES GRUES

Référence sur le plan	Marque	Type	Longueur		Hauteur sous crochet (1)		Avec ancrage au bâtiment ou haubanage	Hauteur au-dessus du plus haut immeuble survolé (2)
					Sans ancrage ni haubanage			
			Flèche	Contre-flèche	Sur châssis avec lest	Sur tronçon scellé dans le sol		
<b>A</b>								
<b>B</b>								
<b>C</b>								
<b>D</b>								
<b>E</b>								

- (1) Indiquer la hauteur sous-crochet dans la colonne correspondant au mode d'implantation.  
 (2) Cette hauteur ne doit pas être inférieure à 2 mètres.

## APPAREILS DONT LES AIRES D'EVOLUTION SE REGROUPENT :

Référence sur le plan	Distance entre fûts (3)	Distance verticale entre flèches (4)	Observations
			.(3). La distance minimale entre deux fûts sera égale à la longueur de la flèche la plus basse augmentée de 2 mètres.
			.(4). La distance verticale entre l'élément le plus bas (crochet en position haute ou contrepoids) de l'appareil le plus élevé et l'élément le plus haut de l'autre appareil susceptible de se trouver à son aplomb sera

Ayant pris connaissance des prescriptions,

Je soussigné, M.....  
 (Nom en Capitale)

.....  
 (Qualité du signataire)

Certifie exacts les renseignements figurants à la présente demande

A ....., le .....

### REMARQUES IMPORTANTES :

- 1/ Le respect des distances minimales de 2 mètres indiquées dans les renvois (2), (3) et (4) est une condition indispensable à la délivrance de l'autorisation de montage.
- 2/ Il reste entendu que les charges ne doivent pas passer au dessus de la voie publique ou d'une propriété privée et que l'autorisation est toujours accordée « sous réserve des droits des voisins ».
- 3/ Il est recommandé de ne pas utiliser, dans la mesure du possible, une grue disproportionnée à l'importance du chantier.
- 4/ les demandes doivent en priorité être déposées sur la plateforme prévue à cet effet à l'adresse suivante <https://www.ecologie.gouv.fr/guichet-unique-urbanisme-et-obstacles-circulation-aerienne>.

MAIRIE DE LOGNES

11, ESPLANADE DES DROITS DE L'HOMME - BP 140 - 77315 MARNE LA VALLÉE CEDEX 2  
 TEL. : 01 60 06 88 88 - FAX : 01 60 06 88 66 - e.mail : [courrier@mairie-lognes.fr](mailto:courrier@mairie-lognes.fr)